

SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 26/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 6

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 32

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. JACQUARD Sébastien, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
29/06/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane, Mme BARAULT Yolande.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-036 : Procès-verbal du Comité syndical du 18 mai 2026

M. le Président appelle les membres du comité syndical à arrêter le procès-verbal du Comité syndical du 18 mai 2026.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ARRETE** le procès-verbal de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 18 mai 2026 à 17h30.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 27/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 32

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
29/06/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-037 : Décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibérations du 18 mai 2026, Monsieur le Président rend compte des décisions.

DECISIONS DU PRESIDENT pour la période du 5 mai au 22 juin 2026 :

Dépenses :

Budget principal :

- La Poste : affranchissements (mois d'avril et mai) : 92,48€ TTC ;
- CCAS Cuisery : prestation « Mieux Manger pour Tous » : 1 330€ TTC ;
- CCAS Louhans-Chateaurenaud : prestation « Mieux Manger pour Tous » : 3 640€ TTC ;
- Bio Bourgogne Auxerre : Animation ateliers « Mieux Manger pour Tous » : 3 369,80€ TTC ;
- CNAS : Adhésion des agents SMBb et ADS pour l'année 2026 : 2 464€ TTC ;

Budget annexe Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne :

- La Poste : affranchissements pour 205,91 €TTC (avril 2026) et 52,77€ TTC (mai 2026) ;
- CNAS : Adhésion des agents OT pour l'année 2026 : 1 344€ TTC ;
- CRT Bourgogne-Franche-Comté : participation de la Directrice OT aux Rendez-vous du Tourisme le 2 juin 2026 (50€ TTC) et pack communication sur le site web « Sortez chez vous » (300€ TTC) ;
- Activx Informatique : abonnement annuel Illustrator (393,60€ TTC) et réparation imprimante BIT Cuiseaux (158,40€ TTC) ;
- Tech Informatique : switch et câble pour installation réseau BIT de Louhans : 119,76€ TTC ;

- Manutan Collectivités : achat de boucles à induction magnétique pour les 4 BIT de l'Office de Tourisme et d'un bouton d'appel pour le BIT de Louhans : 1 083,36€ TTC ;
- Noodo : changement des hotspots wifi sécurisé pour les visiteurs dans les BIT de Louhans, Cuiseaux et Cuisery : 356,40€ TTC ;
- Estimprim : impression de 4000 exemplaires de la carte « Randonnées » : 888€ TTC ;
- LG Festivités : boissons pour la remise des prix des Trophées du Tourisme 2026 : 65€ TTC ;
- Le Comptoir de la Voie Verte : petits fours et mignardises pour la remise des prix des Trophées du Tourisme 2026 : 225€ TTC ;
- Atelier des 3 mondes : confection des 4 Trophées du Tourisme 2026 : 480€ TTC ;
- Colorline : vitrophanie (x4) pour les Trophées du Tourisme 2026 : 134,40€ TTC ;
- EBRA - Le Journal de Saône-et-Loire : publi-reportages pour les lauréats des Trophées du Tourisme 2026 : 2 192,40€ TTC ;
- Le Bistrot gourmand : accueil presse Rustica le 7 mai 2026 : 19,30€ TTC ;
- Le Loisy : accueil presse Rustica le 8 mai 2026 : 30,50€ TTC ;
- Printies :
- Achat de mugs Bresse pour la vente boutique : 69,60€ TTC
- Réalisation des trophées, gravures et vitrophanies pour les lauréats du Concours de la Corniotte d'Or 2026 : 403,20€ TTC ;
- Vegea : achat de toques et de tabliers pour lots à remettre aux lauréats et participants du Concours de la Corniotte d'Or 2026 : 444 TTC ;
- Association Tremplin : broderies des toques pour les lauréats et impression des tabliers offerts aux participants pour le Concours de la Corniotte d'Or 2026 : 144€ TTC ;
- Le Fournil des Traditions à Cuisery : achat de corniottes pour la dégustation au BIT de Cuisery dans le cadre de La Corniotte en fête 2026 : 14,40€ TTC ;
- SARL La Bordalouse : achat de mini-corniottes pour la dégustation au sein des BIT de Louhans et Cuiseaux dans le cadre de La Corniotte en Fête 2026 : 45,50€ TTC ;
- Demont & Fontanelle : boissons pour la remise des prix du Concours de la Corniotte d'Or 2026 : 50,10€ TTC ;
- Boulangerie Ridet : achat de petits fours pour la remise des prix du Concours de la Corniotte d'Or 2026 : 45€ TTC ;
- Radio Bresse : communication « Corniotte en Fête » et « Mai gourmand », campagnes promotionnelles pour les lauréats du Concours de la Corniotte d'Or 2026 : 583,20€ TTC ;
- EBRA - Journal de Saône-et-Loire : insertion publicitaire, publicité web et Facebook pour la Corniotte en Fête 2026 : 1 433,80€ TTC ;
- Musée d'Histoire et de Culture des Sourds : participation aux traductions en LSF du livret-découverte « Sur les pas de Ferdinand Berthier », réalisé par l'Office de Tourisme en partenariat avec le Musée Histoire et Culture des Sourds : 362,40€ TTC ;
- CIVB : achat d'articles pour la vente en boutique : 255,01€ TTC ;

Dépenses réalisées dans le cadre de la régie d'avance :

- Carburant : 254€ TTC ;
- Péages d'autoroute : 21,60€ TTC (Salon du randonneur à Lyon)
- Frais de restauration : 61,50€ TTC (Salon du randonneur à Lyon)

Délégations pour la préparation et la mise en place des billetteries au sein des régies « Boutique et prestations de services » pour l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne :

- Rugby Club du Louhannais : billetterie repas de la Fête du Poulet de Bresse à Louhans le samedi 25 juillet 2026 à LOUHANS : commission de 3% sur le prix de vente des billets ;

Ressources humaines :

- Contrat à durée déterminée de droit public dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité du 15/06/2026 au 30/09/2026 : Conseiller en séjour à temps complet.

Avis :

- Au titre du SCoT :
 - Avis favorable avec une prescription (demande de correction) au projet de modification n°1 du PLUi Terres de Bresse
 - Avis tacites aux projets de révision allégée n°1, 2, 3 et 4 du PLUi Terres de Bresse
- Au titre du L122-1 du code de l'environnement :
 - Avis tacite au PC0714012500008 (SAS Chatillon pour la construction d'un parc agrivoltaïque destiné à recevoir des ovins ou des bovins à Ste Croix en Bresse)
 - Avis tacites aux PC071558250017 et PC0715582500018 (VE Solaire pour la construction de parcs agrivoltaïques respectivement de 10,6 MWc et 10,1 MWc à Varennes-St-Sauveur)

Arrêtés du Président :

- Régis GIRARDEAU premier Vice-Président, est délégué au budget, au personnel et à la coopération entre les Communautés de Communes.
- Christophe GALOPIN, deuxième Vice-Président, est délégué à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.
- Jean SIMONIN, troisième Vice-Président, est délégué aux financements territorialisés et au développement local.
- Didier LAURENCY, quatrième Vice-Président, est délégué au Plan Climat Air Énergie Territorial, au Projet Alimentaire Territorial et au Contrat Local de Santé.
- Frédéric CHALOIN, cinquième Vice-Président, est délégué au tourisme.

Le comité syndical **prend acte** des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical.

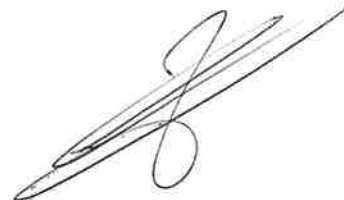
*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués
suppléants ayant
voix délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
29/06/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-038 : Validation du rapport d'activité 2025 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la réunion de bureau du 22 juin 2026 ;

M. le Président indique que conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, le Président du Syndicat mixte doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux présidents des communautés de communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Il est rappelé que ce rapport annuel doit faire l'objet d'une communication en séance publique de chaque conseil communautaire au cours de laquelle les délégués de la communauté de communes membres sont entendus.

M. le Président présente le rapport d'activité 2025 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, tel qu'annexé. Au sommaire :

L'INSTITUTION

- Repère
- Territoire
- Siège
- Compétences
- Les élus
- Les réunions syndicales en 2025
- Le personnel et les moyens en 2025
- Finances et fiscalité 2025

- Budget annexe « ADS » : Compte Financier Unique 2025

- Budget Annexe Régie Office de tourisme : Compte financier Unique 2025
- Budget principal : Compte Financier Unique 2025 | Un montant de participation des communes à 6,08€ | Taxe de séjour 2025

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 071-200023901-20260706-2025_038-DE



LES ACTIONS MENÉES EN 2025

Tourisme

- Un office de tourisme en régie
- Fréquentation 2025 : un bilan contrasté
- L'Office de Tourisme aux côtés des acteurs touristiques
- Bresse Bourgogne Tourisme : une nouvelle communication pour l'Office de Tourisme
- Une fréquentation en hausse sur le site Internet de l'Office de Tourisme
- Des éditions variées pour découvrir la Bresse bourguignonne
- Promotion de la Bresse bourguignonne sur les salons et événements
- Des actions de promotion complémentaires
- Valorisation et découverte du patrimoine local
- Des animations pour découvrir le patrimoine et les savoir-faire locaux
- Les activités commerciales au service de la promotion du territoire

Aménagement du territoire

- Révision du SCoT : du diagnostic à l'identification des enjeux prioritaires
- Instructions des demandes d'urbanisme : + 7% de dossiers traités

Développement local

- 1 920 537,39 euros notifiés en 2025 dans le cadre du contrat régional Territoires en Action TEA 2022-2028 (Région et volet rural du FEDER 2021-2027 de l'Europe)
- 2 335 522,44 euros sollicités en 2025 au titre du LEADER 2023-2027 (FEADeR de l'Europe et co-financement associé du Conseil Régional)
- Projets structurants : 250 000 euros supplémentaires par le Département de Saône-et-Loire
- La mobilisation du Fonds Vert et d'autres financements via le CRTE Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique
- Certificats d'Economies d'Energie (CEE) en prime cumulable avec les subventions
- Le Contrat Local de Santé (CLS)
- Projet Alimentaire Territorial (PAT) : labellisation de niveau 2 fin 2025 et continuité du projet Mieux Manger pour Tous
- Le fonctionnement du conseil de développement
- Autres dossiers

Communication

- www.pays-bresse-bourguignonne.com

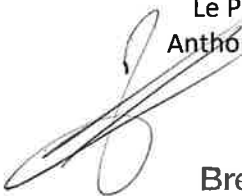
Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le rapport d'activité 2025 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
29/06/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-039 : Désignation des élus membres du comité de pilotage SCoT

- *Vu la délibération n°2024-058 prescrivant la révision du SCoT avec un volet Air-Energie-Climat ;*
- *Vu la délibération n°2025-026 et ses annexes concernant la prestation d'accompagnement à la révision du SCoT valant PCAET ;*
- *Considérant que l'offre du bureau d'étude CITADIA prévoit de s'appuyer sur un Comité de pilotage afin de valider les différentes étapes et documents avant les débats ou les examens en Comité syndical ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 juin 2026 ;*

Le Comité de pilotage de la révision du SCoT-AEC est composé d'élus du Syndicat mixte (Président, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, , Vice-président en charge du volet Air Energie Climat, élus titulaires et suppléants volontaires), des services de l'Etat, de la Région, du Département, du Président et des 4 représentants du Conseil de développement dans les communautés de communes ainsi que des agents en lien avec l'aménagement du territoire dans les communautés de communes.

Suite aux élections municipales et aux installations des conseils communautaires et du Comité syndical, il est nécessaire de procéder au renouvellement des élus du Comité de pilotage.

Pour rappel, le Comité de pilotage s'est réuni 6 fois depuis le début de la mission :

- **Réunion de lancement** / 17 juin 2025 : validation du déroulé de la mission et les attendus.
- **Présentation du diagnostic territorial et état initial de l'environnement** / 16 octobre 2025 : présentation des principales évolutions du diagnostic à prendre en compte par rapport au SCoT n°1

- **Présentation du diagnostic Air Energie Climat / 30 septembre** : de travail PCAET des intercommunalités, présentation synthétique du diagnostic.
- **Hiérarchisation des enjeux / 16 janvier 2026** : Choix des 6 enjeux fondamentaux, parmi les 30 proposés issus des 2 diagnostics, pour la révision du SCoT -AEC. Répartition des autres enjeux entre enjeux majeurs et enjeux importants.
- **Plan du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) et scénarios de développement / 27 février 2026** : Validation du plan du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Discussion autour de l'évolution de l'armature territoriale, des besoins en logements à 20 ans, estimation de la traduction foncière du scénario avec un zoom sur la trajectoire Air Energie Climat.
- **Projet d'Aménagement Stratégique / 17 juin 2026** : validation du Projet d'Aménagement Stratégique.

L'objectif est d'approuver le SCoT fin 2027. Il est encore prévu 6 à 8 comités de pilotages d'ici là.

A l'issue des travaux de révision du SCoT, les élus du Comité de pilotage pourront être réunis occasionnellement afin de proposer les avis à donner dans le cadre du SCoT, en application des articles L.132-7 à L132-11 du code de l'urbanisme, ou plus largement du Syndicat mixte en tant que collectivité concernée, en application de l'article L122-1 du code de l'environnement.

Pour rappel, les élus qui se sont portés volontaires (soit lors de la séance du 18 mai dernier soit après) sont les suivants :

- VADOT Anthony (Bresse Louhannaise Intercom')
- CHALUMEAU Mathilde (Bresse Louhannaise Intercom')
- DECUIGNIERES Sylvie (Bresse Louhannaise Intercom')
- BESSON Stéphane (Bresse Louhannaise Intercom')
- LOYER Jean-Philippe (Bresse Louhannaise Intercom')
- LAURENCY Didier (Bresse Louhannaise Intercom')
- MARLIN Patrice (Bresse Louhannaise Intercom')
- CANNARD Frédéric (Bresse Louhannaise Intercom')
- RODOT Bertrand (Bresse Louhannaise Intercom')
- BOUCHET Frédéric (Bresse Louhannaise Intercom')
- ABERLENC Jean-Marc (Bresse Louhannaise Intercom')
- GIRARDEAU Régis (Bresse Nord Intercom')
- JACQUINOT Nicolas (Bresse Nord Intercom')
- CANET Jean-Luc (Bresse Nord Intercom')
- GANDREY Julien (Bresse Nord Intercom')
- GROS Stéphane (Terres de Bresse)
- GALOPIN Christophe (Terres de Bresse)
- GUIGUE Christian (Terres de Bresse)
- TISSOT Cédric (Terres de Bresse)
- JACQUARD Sébastien (Bresse Revermont 71)
- ROBELIN Nadine (Bresse Revermont 71)
- SIMONIN Jean (Bresse Revermont 71)
- FICHET Didier (Bresse Revermont 71)
- FROMONT Jean-Michel (Bresse Revermont 71)
- PRUDENT Marie-Agnès (Bresse Revermont 71)
- THOMET Sandra (Bresse Revermont 71)
- ROBY Sabine (Bresse Revermont 71)

- BARAULT Yolande (Bresse Revermont 71)

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 071-200023901-20260706-2026_039-DE



Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** les élus listés ci-dessus comme membres du comité de pilotage de la révision du SCoT-AEC.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

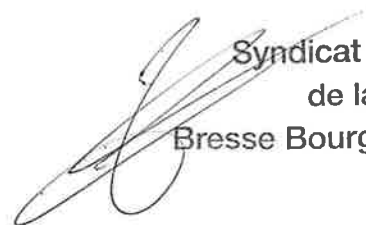
DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

 Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
29/06/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-040 : Comité de Pilotage pour le plan d'actions 2025-2030 du Projet Alimentaire Territorial PAT

- Vu le *Projet Alimentaire Territorial PAT reconnu de niveau 2 le 27 octobre 2025 avec son plan d'actions 2025-2030* ;
- Considérant les *financements accordés par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités DREETS jusqu'au 30 juin 2026* ;
- Considérant les *financements accordés par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt DRAAF pour l'année 2026* ;
- Considérant les *réunions de travail déjà effectuées avec les organismes concernés par ce PAT et celles à venir* ;
- Considérant la *réunion de bureau du 22 juin 2026* ;

Le Projet Alimentaire PAT est composé des actions suivantes pour la période 2025-2030 :

- 1) Intégrer la filière agricole dans la lutte contre la précarité alimentaire (nouvelles actions portées par La Croix Rouge dans le cadre du programme « Mieux Manger Pour Tous ») ;
- 2) Actions de nutrition santé dont le soutien à la volaille de qualité (liens avec le Contrat Local de Santé et les professionnels de la volaille de Bresse) ;
- 3) Renforcer la filière de plaquettes bocagères bressanes en intégrant la gestion de la ripisylve (préservation des haies avec le développement de la filière de plaquettes bocagères bressanes créée par la Coopérative Agricole Bourgogne du Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire) ;

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
29/06/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-041 : Comité de Pilotage pour le nouveau Contrat Local de Santé CLS 2025-2030

- *Vu le nouveau contrat local de santé (CLS) sur le Pays de la Bresse bourguignonne signé le 2 décembre 2025 pour la période 2025-2030 ;*
- *Vu le courrier de l'Agence Régionale de Santé ARS suite aux échanges du 2 avril 2026 dans le cadre du dialogue de gestion institué pour chaque nouveau CLS ;*
- *Considérant les auditions du 12 mai 2026 effectuées avec l'ARS pour le remplacement de la chargée de mission recrutée par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé CPTS de la Bresse bourguignonne ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 juin 2026 ;*

Le nouveau Contrat Local de Santé CLS est composé des actions suivantes pour la période 2025-2030 :

Axe « Accès aux soins »

- Fiche action n°1-1 : Construire une politique territoriale attractive pour les professionnels de santé
- Fiche action n°1-2 : Participer à la coordination des professionnels de santé sur le territoire

Axe « Santé mentale et Psychiatrie »

- Fiche action n°2-1 : Animer le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)
- Fiche action n°2-2 : Déployer des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

Axe « Prévention- Promotion de la santé »

- Fiche action n°3-1 : Accompagner et soutenir les dispositifs de prévention et promotion de la santé à destination du public en situation de précarité
- Fiche action n°3-2 : Prévenir les conduites à risques
- Fiche action n°3-3 : Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) - Sport Santé
- Fiche action n°3-4 : Promouvoir la lutte contre les cancers

Axe « Santé Environnement »

- Fiche action n°4-1 : Sensibiliser les élus, les collectivités territoriales et déployer les moyens de lutte contre les espèces ambrosie...
- Fiche action n°4-2 : Permettre une acculturation et une sensibilisation des élus, professionnels et de la population à la santé environnementale et au concept « Une Seule Santé » dans le cadre de la réécriture du SCoT de la Bresse bourguignonne
- Fiche action n°4-3 : Promouvoir une alimentation locale et accessible à tous via la participation aux travaux du PAT de la Bresse bourguignonne
- Fiche action n°4-4 : Permettre le déploiement d'action de prévention et de sensibilisation autour de la qualité de l'air (intérieur et extérieur), des perturbateurs endocriniens etc. notamment auprès des populations les plus sensibles

Axe « Santé des personnes âgées »

- Fiche action n°5-1 : Contribuer au déploiement de l'AMI CFPPA sur le territoire
- Fiche action n°5-2 : Contribuer au déploiement des politiques, dispositifs en faveur du maintien à domicile des personnes âgées (Ateliers Bons Jours, CRT, fiche Parcours Personnes Agées Fragiles des CPTS, etc.)
- Fiche action n°5-3 : Anticiper le vieillissement de la population

Axe « Coordonner, Animer et évaluer le Contrat Local de Santé »

- Fiche action n°6-1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé
- Fiche action n°6-2 Evaluer le Contrat Local de Santé

Pour mettre, correctement et collectivement, en œuvre ce nouveau CLS 2025-2030, il convient de créer un comité de pilotage partenarial et représentatif de l'ensemble des communautés de communes du Pays ; les partenaires concernés sont les signataires de ce nouveau CLS (ARS, Préfecture de Saône-et-Loire, Conseil Régional, Conseil Départemental, CPAM, MSA, CPTS de la Bresse bourguignonne et CPTS du Tournugeois) et le Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne.

Ce comité de pilotage sera présidé par le Vice-Président en charge de la santé et le secrétariat sera assuré par l'agent du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne missionné sur le CLS.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

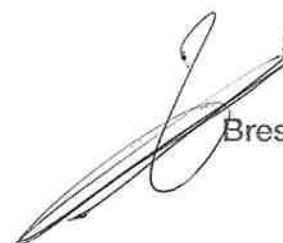
- **CREE** un comité pilotage partenarial pour le nouveau Contrat Local de Santé CLS 2025-2030.
- **NOMME** M. Didier LAURENCY, Mme Sonia DORMEYER, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Stéphane BESSON, M. Patrice MARLIN, Mme Aline GRUET, M. Jean-Luc CANET, M. Pascal COUCHOUX, Mme Chantal SIMONNET, M. Arnaud RISSE, Mme Christiane ESTELA comme membres du comité pilotage partenarial pour le nouveau Contrat Local de Santé CLS 2025-2030.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

 Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
29/06/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-042 : Avenant à la convention avec l'Association Sportive Laïque Louhannaise dans le cadre de la 10e édition d'Arcad'elles

- *Vu le contrat local de santé (CLS) sur le Pays de la Bresse bourguignonne signé le 2 décembre 2025;*
- *Vu la convention initiale de collaboration signée en 2018 avec l'association sportive laïque Louhannaise et ses différents avenants ;*
- *Considérant que la lutte contre les cancers et la promotion du dépistage sont un des objectifs des fiches actions du CLS ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 juin 2026 ;*

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, en partenariat avec la Ville de Louhans Chateaurenaud, organise, avec l'appui de la CPTS, le dimanche 4 octobre 2026, la course/marche « Arcad'Elles ».

Les bénéfices de cette manifestation iront cette année encore à l'antenne locale de la Ligue contre le cancer.

Pour organiser ces événements, une convention entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et l'association sportive laïque louhannaise a été signée en 2018.

Cette association est le dépositaire de recettes liées aux différents sponsors et aux inscriptions par les participants et de régler les dépenses liées à l'organisation de ces manifestations (intervenants, speaker, sonorisation, dispositif de premiers secours, cadeaux des participants, etc.).

Cette convention ne donne lieu à aucune transaction financière entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et l'association sportive laïque louhannaise mais permet de cadrer le rôle de chacun dans l'organisation de cet événement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. le Président à signer un avenant à cette convention d'association pour la renouveler sur l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 071-200023901-20260706-2026_042-DE

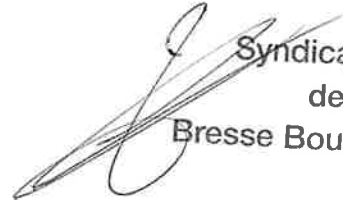


*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

 Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
29/06/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-043 : Règlement budgétaire et financier

- *Vu la délibération n°2023-049 du 16 octobre 2023 relative à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er Janvier 2024 ;*
- *Vu la délibération n°2023-073 du 4 décembre 2023 relative adoptant le règlement budgétaire et financier du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;*
- *Considérant que ce document doit faire faire l'objet d'une nouvelle délibération à chaque renouvellement d'assemblée ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 juin 2026 ;*

Le règlement budgétaire et financier fixe les règles de gestion applicables au syndicat mixte pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Il est rappelé que le budget principal ainsi que les budgets annexes sont soumis à la nomenclature M57.

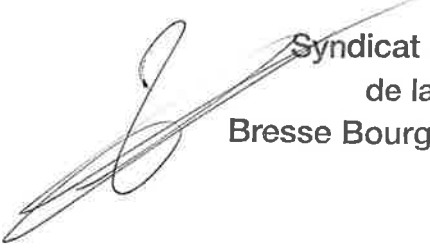
Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le règlement budgétaire et financier (document annexé) du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.
- **PRECISE** que ce règlement s'appliquera au budget principal et aux budgets annexes du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

 Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 071-200023901-20260706-2026_043-DE



SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
29/06/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-044 : Budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » :
Constatation de créance éteinte

- *Vu les demandes transmises en date du 26 février 2026 et 25 juin 2026 par le Service de Gestion Comptable de la Bresse bourguignonne, accompagnée du bordereau de situation des créances éteintes pour l'Office de Tourisme ;*

Le comptable public a transmis une demande d'effacement d'une créance devenue irrécouvrable.

Il est précisé que la créance éteinte se distingue de l'admission en non-valeur en ce qu'elle résulte d'une décision juridique extérieure s'imposant à la collectivité et rendant définitivement impossible le recouvrement de la créance.

La créance éteinte concerne :

Exercice	Référence	Nature du titre	Montant	Observations
2024	Titre n° 437	Participation Concert Garçon, la note !	90,68 euros	Certificat d'irrécouvrabilité suite à liquidation judiciaire

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** l'extinction de la créance présentée ci-dessus pour un montant de 90,68 euros.
- **PRECISE** que la dépense sera imputée sur le budget 2026 de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » au chapitre 65, article 6542 – créances éteintes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

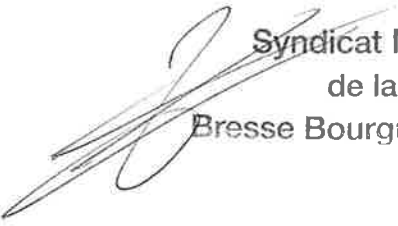
ID : 071-200023901-20260706-2026_044-DE



*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
29/06/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-045 : Décision modificative n°1 du budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » voté le 9 février 2026

- *Vu le budget de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » voté le 9 février 2026 par le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu le mail du Service de Gestion Comptable de la Bresse bourguignonne du 14 avril 2026 ;*
- *Considérant les cautions demandées pour la nouvelle installation téléphonique ;*
- *Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » en date du 26 mai 2026 ;*

Les résultats de l'année 2025 du budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » voté le 9 février dernier, ont été reportés au budget 2026 à l'euro inférieur. Suite à un mail du SGC, il est demandé de reporter les centimes.

De plus, il convient de prévoir le versement des cautions pour le matériel lié à la nouvelle installation téléphonique mise en place sur les Bureaux d'Information Touristique de Louhans-Châteaurenaud, Cuiseaux et Cuisery.

Par conséquent, M. le Président propose la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Au chapitre 65 - article 65888 – Autres charges de gestion courante + 0,25 euros

RECETTES

A l'article 002 – Excédent fonctionnement reporté + 0,25 euros

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

Au chapitre 21 - article 21838 – Matériel informatique et téléphonique

Au chapitre 27 – article 275 – Dépôts et cautionnements versés

- 550 euros

+ 550,40 euros

RECETTES

A l'article 001 – Excédent d'investissement reporté

+ 0,40 euros

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 comme détaillée ci-dessus.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

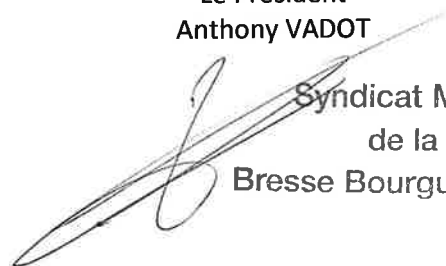
DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT


Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
29/06/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-046 : Décision modificative n°1 du budget annexe « instruction Droits des Sols » voté le 9 février 2026

- *Vu le budget annexe « Instruction du Droit des Sols » voté le 9 février 2026 ;*
- *Vu le mail du Service de Gestion Comptable de la Bresse bourguignonne du 14 avril 2026 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 juin 2026 ;*

Le résultat de l'année 2025 du budget annexe « Instruction du Droit des Sols » voté le 9 février dernier, a été reporté au budget 2026 à l'euro inférieur.

Il convient donc de reporter les centimes et d'équilibrer la section d'investissement.

Par conséquent, M. le Président propose la décision modificative comme détaillée ci-dessous :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

Au chapitre 21 - article 21838 – Matériel informatique et téléphonique + 0,42 euros

RECETTES

A l'article 001 – Excédent d'investissement reporté + 0,42 euros

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 comme détaillée ci-dessus.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTÉE

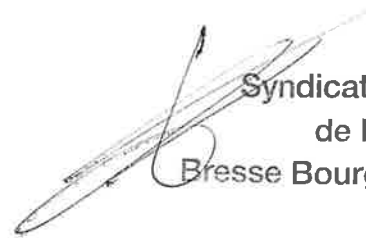
Fait et délibéré les

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Anthony VADOT


**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 071-200023901-20260706-2026_046-DE

À L'UNANIMITÉ

pour, mois et an ci-dessus

S²LOW

SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
29/06/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-047 : Décision modificative n°1 du budget principal voté le 9 février 2026

- *Vu le budget principal voté le 9 février 2026 ;*
- *Vu le mail du Service de Gestion Comptable de la Bresse bourguignonne du 14 avril 2026 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 juin 2026 ;*

M. le Président informe que les résultats de l'année 2025 du budget principal voté le 9 février dernier, ont été reportés au budget 2026 à l'euro supérieur et inférieur.

Il convient donc de reporter les centimes et d'équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement.

Par conséquent, M. le Président propose la décision modificative comme détaillée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :**DEPENSES**

Au chapitre 65 - article 65888 – Autres charges de gestion courante + 0,79 euros

RECETTES

A l'article 002 – Excédent fonctionnement reporté + 0,79 euros

INVESTISSEMENT :**DEPENSES**

A l'article 001 – Déficit d'investissement reporté - 0,28 euros

Au chapitre 21 - article 21838 – Matériel informatique et téléphonique + 1,00 euro

RECETTES

A l'article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés + 0,72 euros

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 comme détaillée ci-dessus.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

 Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
29/06/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-048 : Recours au contrat d'apprentissage

- *Vu le code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu le code du travail, notamment les articles L6211-1 et suivants et les articles D6211-2 et suivants;*
- *Vu la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,*
- *Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,*
- *Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,*
- *Vu le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,*
- *Vu le décret n°2020-373 du 30 mars 2020 relatif à la rémunération des apprentis et portant diverses adaptations de la partie réglementaire du code du travail relatives à l'apprentissage,*
- *Vu le décret n°2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,*
- *Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;*
- *Considérant le nombre de contrat d'apprentissage alloué par le CNFPT au Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, suite au recensement des besoins pour l'année 2026 ;*
- *Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 3 juillet 2026 ;*
- *Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;*

M. le Président précise que l'Office de Tourisme (sous statut d'EPIC public) accueille des apprentis suivant une formation dans le domaine du tourisme.

Par cet accueil, la collectivité souhaite contribuer à la formation et à l'insertion professionnelle d'un(e) jeune en formation et transmettre les savoir-faire liés à l'accueil et à la promotion touristique du territoire. L'apprentissage présente également une opportunité pour la collectivité en développant une compétence adaptée à ses besoins.

M. le Président indique qu'il revient au Comité syndical de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage et propose la conclusion d'un contrat selon les modalités suivantes :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Office de Tourisme	1	BTS Tourisme	De 22 à 24 mois

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le recours au contrat d'apprentissage.
- **DECIDE** de conclure dès la rentrée scolaire 2026, un contrat d'apprentissage selon les modalités exposées ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe « Régie Office de Tourisme ».
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document relatif à ce contrat d'apprentissage.

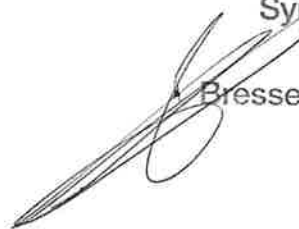
*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
29/06/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-049 : Désignation d'un élu délégué au Comité National d'Action Sociale et d'un agent

- *Considérant la réunion de bureau du 22 juin 2026 ;*

Le syndicat mixte adhère depuis le 1er septembre 2017 au Comité National d'Action Sociale (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967.

Les instances du CNAS siègent pour une durée de 6 ans. Conformément à l'organisation paritaire du CNAS, chaque collectivité doit désigner un élu et un agent pour porter sa voix, notamment lors de l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** M. Anthony VADOT et Mme Virginie TRULLARD comme délégués au Comité National d'Action Sociale.

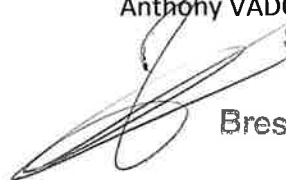
*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
29/06/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-050 : Désignation des délégués à la Fédération des SCoT

- *Considérant la réunion de bureau du 22 juin 2026 ;*

Le syndicat mixte adhère depuis 2016 à la Fédération nationale des SCoT. Cette fédération accompagne les élus locaux et les services en charge d'un SCoT :

- Organisation de formations en présentiel et distanciel.
- Décryptage des évolutions, notamment législatives.
- Publication d'études dans le domaine de l'aménagement des territoires (S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement, Les SCoT et l'aménagement commercial de demain, Prise en compte du risque d'inondation dans les SCoT...)
- Partage d'expériences inspirantes.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver notre territoire à rejoindre la Fédération nationale des SCoT pour bénéficier gratuitement des services énoncés ci-dessus, il est proposé de renouveler notre adhésion qui s'élève pour 2026, compte tenu de la population de notre SCoT, à 744€.

Il conviendrait alors de désigner un élu titulaire qui représentera le Syndicat mixte à l'Assemblée générale annuelle (qui aura lieu en 2026 le 4 novembre à Angers) et un élu suppléant.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

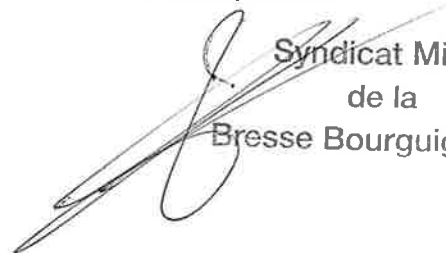
- **VALIDE** le renouvellement de l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT.
- **DESIGNE** M. Christophe GALOPIN, élu titulaire qui représentera le Syndicat mixte à l'Assemblée générale annuelle et M. Anthony VADOT, élu suppléant qui pourra suppléer le représentant à l'Assemblée générale.

- **AUTORISE** le Président à désigner un technicien qui représentera la collectivité à la conférence technique le cas échéant.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT


Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
29/06/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-051 : Renouvellement de l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) de l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence Artificielle (ARNia) et désignation de représentants

- Vu la délibération n°061-2024 approuvant l'adhésion du Syndicat mixte à l'ARNia ;
- Considérant la réunion de bureau du 22 juin 2026 ;

Le Président explique que l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle de Bourgogne – Franche Comté (ARNia) propose une plateforme de services numériques aux collectivités territoriales et notamment une solution de télétransmission qui permet la dématérialisation des procédures de contrôle de légalité via le protocole @ctes.

Le Syndicat mixte adhère depuis fin 2024 pour bénéficier des services permettant de moderniser notre fonctionnement et notamment de télétransmettre nos actes administratifs au contrôle de légalité.

Pour information, la convention constitutive du GIP est disponible ici : <https://backoffice-portail.arnia-bfc.fr/wp-content/uploads/2026/05/2024-Convention-Constitutive-ARNia.pdf>

Pour le Syndicat mixte, le coût de l'adhésion et de l'accès aux offres de base est de 118€ TTC pour 2026. L'adhésion permet également d'accéder à des sessions de formations sur la commande publique, l'utilisation de l'IA dans les collectivités, la cybersécurité...

Il conviendrait également de désigner un représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, ainsi qu'un suppléant.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à renouveler l'adhésion à l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle.

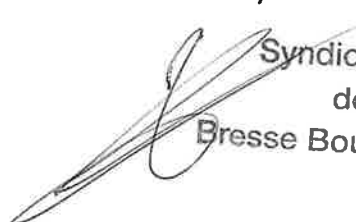
- **DESIGNE** M. Anthony VADOT, élu titulaire et M. Régis GIRARDEAU, élu suppléant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

 Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 6 juillet 2026 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 28/38 L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5 Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 33 Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la convocation : 29/06/2026 Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-052 : Vœu concernant le portage de l'agence de développement économique Bresse Initiative

- *Considérant les problèmes rencontrés par l'agence de développement économique Bresse Initiative;*
- *Considérant les échanges entre membres, élus et chefs d'entreprise, de cette association ;*
- *Considérant les échanges entre les Présidents des 4 Communautés de Communes ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 juin 2026 ;*

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte a été créé en 2009 par les Communautés de Communes pour avoir un Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne regroupant et remplaçant les associations intercommunales basées à LOUHANS-CHATEAURENAUD, CUISERY et CUISEAUX ; le Code du Tourisme interdisait le portage d'un OT de Pays, avec institution de la taxe de séjour, par une association et une précédente tentative de partenariat avec l'association du Pays d'Accueil Touristique s'était terminée par un échec et une dissolution de cette dernière.

Afin de se doter d'un Schéma de Cohérence Territoriale SCoT, les Communautés de Communes ont, au cours de l'année 2011, également transféré leur compétence d'aménagement de l'espace au Syndicat Mixte car le Pays associatif, porteur de l'étude d'opportunité de ce SCoT, était empêché par son statut juridique inadapté aux règles publiques de la planification territoriale et de l'urbanisme.

En 2014, l'association porteuse du Pays de la Bresse bourguignonne, reconnu par arrêté préfectoral du 19 juillet 2004, a été dissoute suite au transfert, par les Communautés de Communes, de la compétence créée en lien avec la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire LOADT de 1995 reconnaissant, notamment, la création des Pays ; en 2015, l'association du Groupe d'Action Locale GAL s'est également arrêtée puisque le Syndicat Mixte est devenu la structure porteuse du programme européen LEADER.

Enfin, la simplification de la gouvernance territoriale de la Bresse bourguignonne s'est poursuivie ces dernières années avec, en 2024, la création, par le Syndicat Mixte, d'une « Régie Office de Tourisme » à la

place de l'Établissement Public Industriel et Commercial EPIC créé en 2010 mais jugé trop contraignant pour les élus et les membres socio-professionnels.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 071-200023901-20260706-2026_052-DE

A ce jour, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est reconnu pour son efficacité concernant tous les dispositifs qu'il porte y compris l'instruction du droit des sols pour 59 des 88 communes ; son statut public est une garantie supplémentaire pour les décideurs, les financeurs et les partenaires.

Depuis 40 ans, l'agence de développement économique Bresse Initiative a également fait la preuve de son utilité pour le territoire mais elle fait face à de nombreuses difficultés qui se sont accentuées au cours des derniers mois.

Lors des dernières réunions de cette association, plusieurs membres, élus et entrepreneurs, se sont interrogés sur un possible transfert de l'activité vers le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ; les présidents des 4 Communautés de Communes sont également favorables à cette solution.

Si la volonté locale se confirme, il conviendra de regarder toutes les modalités et scénarii de ce transfert.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **EMET** un vœu pour l'hypothèse d'un portage, par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, de l'agence de développement économique Bresse Initiative.
- **AUTORISE** le Président à transmettre ce vœu à l'association concernée afin de recueillir son avis, et notamment le transmettre aux chefs d'entreprises, investis bénévolement dont il convient de préserver le rôle dans les choix des actions, formations, informations, animations du réseau des entrepreneurs.
- **AUTORISE** le Président à transmettre ce vœu aux 4 Communautés de Communes afin de recueillir leurs avis.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

**DECISION ADOPTEE AVEC 32 VOIX « POUR »
et 1 VOIX « CONTRE »**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

